

LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE L'ÉLECTRICITÉ

CONCESSION
ÉLECTRICITÉ

SYNTHÈSE
RAPPORT
DE CONTRÔLE

2014
(SUR DONNÉES 2013)

The logo for SYANE features the word "SYANE" in a stylized, handwritten-style font. A thick red brushstroke is positioned above the letters, starting from the left and curving over the top of the text.

SYNDICAT DES ÉNERGIES ET DE L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DE LA HAUTE-SAVOIE

Autorité organisatrice et concédante du service public de la distribution d'électricité en Haute-Savoie, le SYANE réalise chaque année le contrôle de la concession départementale d'électricité. En 2013, l'exploitation de la concession a été conduite de manière satisfaisante, au vu des principaux indicateurs techniques, financiers et qualité de service. Ces principaux indicateurs évoluent de manière cohérente par rapport aux années précédentes.

Le SYANE relève l'amélioration, d'année en année, des données transmises par le concessionnaire ERDF dans le cadre de ses comptes-rendus annuels (CRAC). Néanmoins, le SYANE reste en attente d'un certain nombre d'éléments, indispensables à la bonne gestion des concessions : engagements sur les investissements au service de la qualité des réseaux et de l'électricité, transmission des données permettant de reconstituer le compte « droits du concédant » ou encore communication des données concernant la qualité des réseaux. Dans l'attente de ces précisions, le Bureau du SYANE a pris acte des CRAC avec réserve, ciblant un nombre restreint d'éléments prioritaires attendus dans les prochains CRAC.

Au-delà de ces attentes, le SYANE et ERDF ont engagé en 2014 une démarche constructive et pragmatique à travers le lancement du Plan Concerté de Développement et de Modernisation des Réseaux (PCDMR). Dans ce cadre, le SYANE et ERDF ont réalisé un diagnostic partagé de la structure des réseaux électriques et de la qualité de fourniture d'électricité. Cette démarche doit permettre la définition d'une programmation pluriannuelle concertée des investissements sur les réseaux électriques. Elle s'inscrit en continuité et en cohérence avec les conférences départementales instituées par la loi NOME (*) qui permettent de favoriser la coordination des investissements entre les autorités concédantes et les gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité.

L'état d'esprit positif, qui préside depuis de nombreuses années aux relations locales entre le Syndicat et le concessionnaire ERDF, a déjà permis des avancées et des résultats qui évoluent dans le bon sens. Les élus souhaitent aujourd'hui que cette relation constructive permette d'aboutir à l'amélioration des données transmises par les concessionnaires, indispensables à la bonne gestion de la concession et à une vision exhaustive et complète de cette dernière pour les collectivités, propriétaires des réseaux.

Le Président du SYANE
Jean-Paul AMOUDRY

*Loi NOME du 7 décembre 2010 portant sur la Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité.

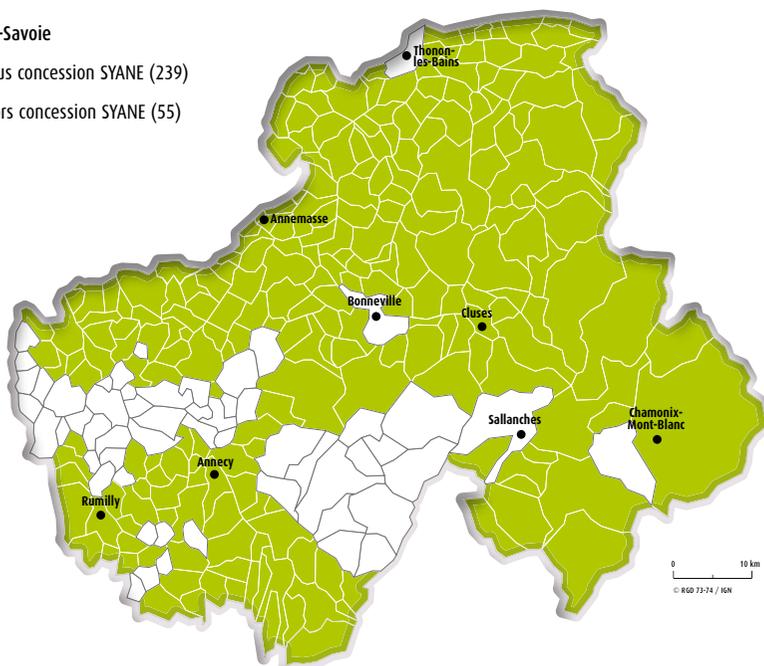
Page 4	La concession en 2013
Pages 5 & 6	Les ouvrages
Pages 7	Les usagers
Pages 8 à 12	La qualité de l'électricité
Pages 13 & 14	Les travaux du concessionnaire sur le réseau électrique
Page 15	La valeur des ouvrages
Page 16	Le compte d'exploitation
Pages 17 à 19	Les données usagers
Page 20	Bilan
Page 21 à 23	Annexes : <ul style="list-style-type: none">- Les indicateurs régionaux- Liste des communes sous concession départementale

LE TERRITOIRE DE LA CONCESSION

Communes Haute-Savoie

■ Communes sous concession SYANE (239)

Communes hors concession SYANE (55)



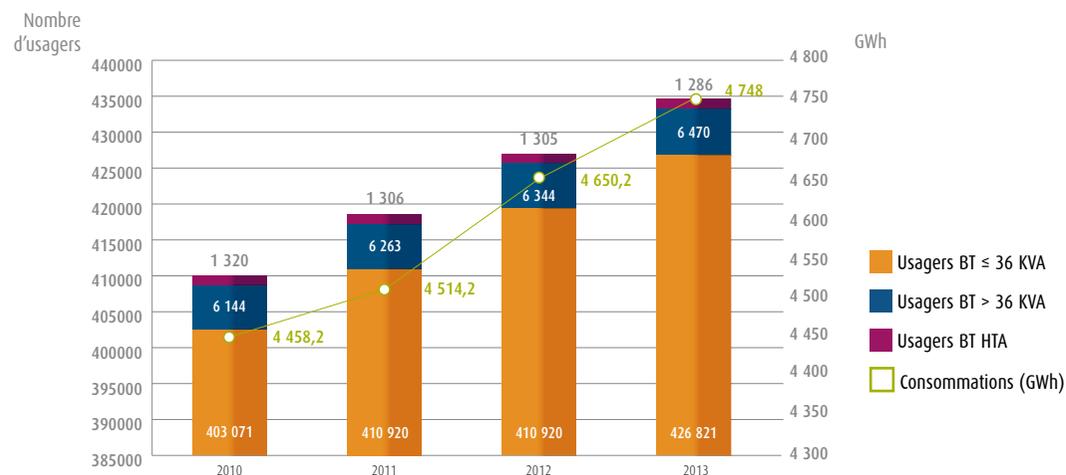
Le SYANE est l'autorité organisatrice et concédante de la distribution publique de l'électricité et de la fourniture aux tarifs réglementés de vente.

Le SYANE a concédé, au travers d'un contrat de concession départemental signé en 2004, la distribution publique d'électricité à ERDF, et la fourniture aux Tarifs Réglementés de Vente (TRV) à EDF.

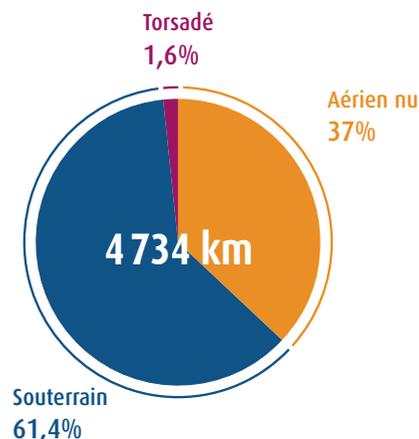
Chiffres clés de la concession :

- ▶ **239** communes desservies
- ▶ **434 577** usagers consommateurs
- ▶ **4 120** usagers producteurs
- ▶ **12 345 km** de réseaux électriques (HTA/BT)
- ▶ **26 403** départs (HTA/BT)
- ▶ **7 671** postes de transformation (HTA/BT)
- ▶ **34** postes sources alimentant la concession
- ▶ **4 748 GWh** d'énergies consommées
- ▶ **170 M€** de recettes d'acheminement

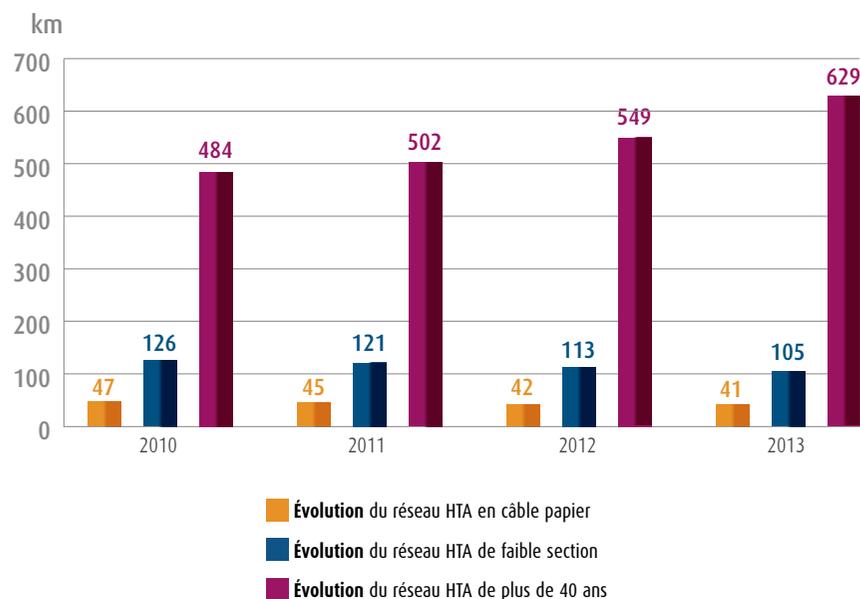
ÉVOLUTION DES CONSOMMATIONS ET DU NOMBRE D'USAGERS



TYPLOGIE DU RÉSEAU HTA



POINTS DE VIGILANCE DU RÉSEAU HTA



LE RÉSEAU HTA : 4734 KM

Le réseau HTA présente un taux d'enfouissement élevé de 61,4 %. Pour une concession à dominante rurale, ce taux, plus élevé que la moyenne nationale (44,9 %), est cohérent avec la densité de la concession.

Φ DES RÉSEAUX FRAGILES EN COURS DE RÉSORPTION

Près de 105 km de réseau souterrain sont isolés par du papier imprégné (CPI), ce qui représente 2,2 % du linéaire HTA. Généralement plus âgés, moins fiables et susceptibles de subir un claquage, ces linéaires de réseaux sont en légère baisse depuis 2010. En 2013, on note une diminution de 8 km par rapport à 2012, essentiellement dans les zones urbaines. **Le rythme de résorption constaté (8 ou 9 km par an) est satisfaisant et cohérent. Il devrait permettre d'éradiquer ces réseaux d'ici 2030**, ce qui correspond à la trajectoire de résorption fixée par ERDF niveau national.

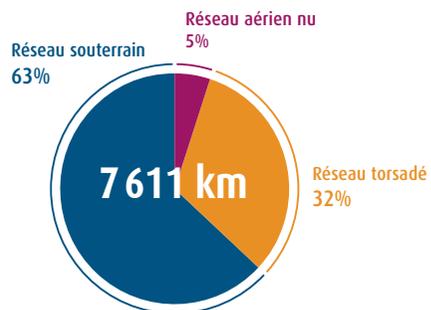
Les réseaux HTA aériens comptent 1758 km de fils nus (dont 41 km de réseau aérien nu de faible section) et 70,5 km de réseau dit torsadé. La proportion de réseau en fil nu tend à diminuer au profit du réseau souterrain ou aérien torsadé.

Φ UN RÉSEAU RELATIVEMENT ÂGÉ

Avec un âge moyen de 26,9 ans, le réseau HTA est relativement âgé. Cet âge moyen continue d'augmenter régulièrement d'une année sur l'autre : **16,6% du linéaire a aujourd'hui plus de 40 ans, les travaux entrepris par ERDF sur ce réseau ne permettant pas de compenser son vieillissement.**

En particulier, le réseau HTA aérien est en moyenne âgé de 32,8 ans. **La stratégie industrielle du concessionnaire est d'opérer au renouvellement partiel des ouvrages HTA aérien** via des opérations de maintenance lourde dénommées « prolongation de la durée de vie ». Celles-ci ont pour objet **le renouvellement des accessoires les plus défaillants** (attaches, isolateurs, armements, supports, etc.). En 2013, 2 opérations de ce type ont été menées sur le départ MARGEN (Margencel) et le départ MARCEL (Marcellaz-Albanais).

TYPLOGIE DU RÉSEAU BT

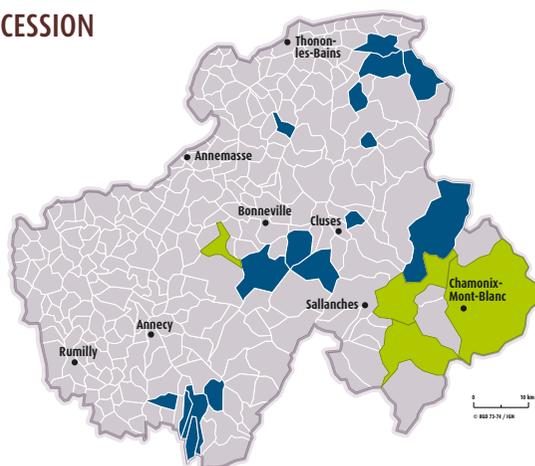


ÉVOLUTION DU RÉSEAU AÉRIEN NU DE FAIBLE SECTION



LES SITES ISOLÉS SUR LA CONCESSION

- Sites isolés (communes urbaines)
- Sites isolés (communes rurales)



LE RÉSEAU BT : 7 611 KM

Le réseau BT présente un taux d'enfouissement élevé de 63 % (+1,5 points en 4 ans). Le réseau aérien est composé de réseau torsadé pour l'essentiel (2 449 km, soit 32 % du linéaire total) et de réseau aérien nu (363 km, soit 5 % du linéaire total). L'ensemble du réseau BT intègre 26 125 départs BT.

Φ DES RÉSEAUX DE FAIBLE SECTION EN COURS DE RÉSORPTION

Le réseau de faible section représente 2,6 % des réseaux BT sur la concession, (soit 194 km et -19 km par rapport à 2012). Il présente une fragilité accrue et une plus grande vulnérabilité aux aléas climatiques.

Les réseaux aériens nus sont situés à 70 % en zone rurale où **le rythme de leur résorption s'établit à 25 km/an à la faveur du plan de sécurisation engagé par le SYANE depuis 2010**, contre 5 km/an en zone urbaine. En 2013, le SYANE a lancé sa 3^{ème} phase du plan de sécurisation. À ce jour, 95 communes ont été concernées par le plan de sécurisation, qui a permis la résorption de 34 km.

Le rythme de résorption est élevé avec une résorption totale du réseau aérien de fil nu de faible section estimée en 2025 en zone rurale et en 2035 en zone urbaine.

LES SITES ISOLÉS

Certains sites trop éloignés du réseau ne peuvent être raccordés dans des conditions techniques et économiques favorables. Toutefois ces sites, dits « isolés », peuvent être alimentés en électricité par énergies renouvelables. En Haute-Savoie, ces sites sont principalement alimentés par des installations photovoltaïques. La concession compte aujourd'hui **36 sites isolés, dont 24 en zone rurale réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SYANE et 12 en zone urbaine réalisés sous maîtrise d'ouvrage d'ERDF**. ERDF, en tant que concessionnaire, assure l'exploitation de ces installations.

La Haute-Savoie compte essentiellement des sites alimentés par des installations photovoltaïques. Ces sites apportent le service public universel de l'électricité aux zones les plus éloignées du réseau.

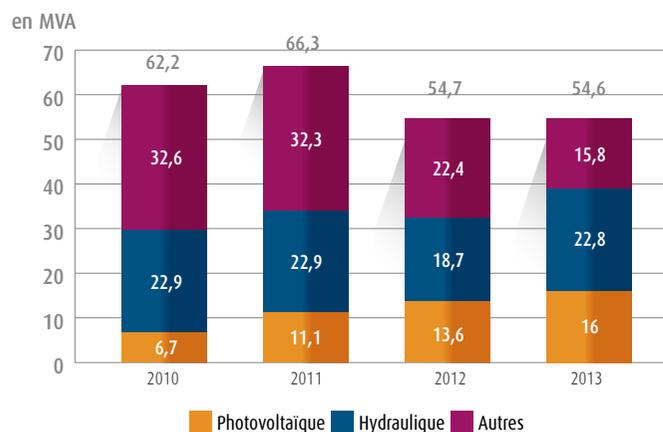
LES CONSOMMATEURS

	2010	2011	2012	2013
Usagers HTA (> 250 kVA)	1 320	1 306	1 305	1 286
Usagers BT (> 36 kVA)	6 144	6 263	6 344	6 470
Usagers BT (≤ 36 kVA)	403 071	410 920	419 336	426 821

NOMBRE TOTAL D'INSTALLATIONS DE PRODUCTION RACCORDÉES SUR LE RÉSEAU



PUISSANCES TOTALES DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION (EN MVA)



LES CONSOMMATEURS

La concession compte 434 577 usagers, dont 98 % sont des usagers BT ≤ 36 kVA. **La concession est dynamique avec une augmentation annuelle moyenne de 2 % du nombre total d'usagers depuis 2010.**

La consommation globale des usagers est de 4 748 GWh, en hausse par rapport à 2012 (+98 GWh).

Si les usagers ayant souscrit une puissance supérieure à 250 kVa représentent 0,5 % du nombre total d'usagers, ils pèsent pour près d'un tiers dans la consommation d'électricité de la concession. Leur consommation moyenne par site s'élève à 1 351 GWh sur l'année 2013.

LES PRODUCTEURS

Selon les données issues du compte - rendu annuel du concessionnaire, 4 955 producteurs sont raccordés aux réseaux HTA. 99,5 % sont des raccordements d'installations photovoltaïques.

La puissance raccordée s'établit à 55 MVA. Les installations photovoltaïques sont néanmoins celles qui injectent le moins de puissance sur le réseau (29 %) contrairement à la production hydraulique qui injecte 42 % de la puissance.

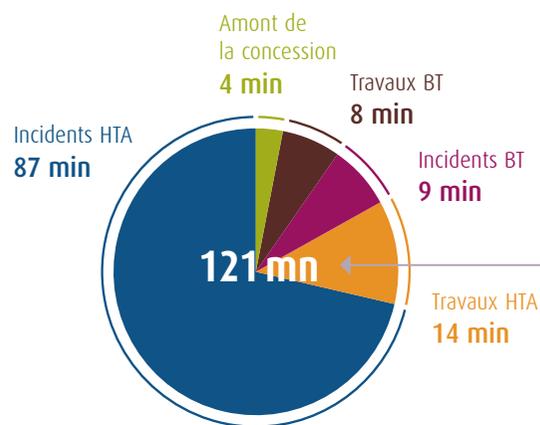
La production d'énergies renouvelables représente 14 % de la consommation totale.

Le concessionnaire ne satisfait pas à ses obligations de transmission au SYANE des emplacements exacts des producteurs par énergies renouvelables, ni du bilan des raccordements des producteurs avec un niveau d'information suffisamment détaillé. Le SYANE est en cours de discussion au niveau local, régional et national pour qu'ERDF fasse preuve de plus de transparence dans la communication des données relatives aux producteurs d'énergie.

ÉVOLUTION DE LA DURÉE MOYENNE DE COUPURE PAR USAGER (HORS INCIDENT CLIMATIQUE EXCEPTIONNEL)



CAUSES DES COUPURES



LA CONTINUITÉ D'ALIMENTATION

La continuité d'alimentation est mesurée principalement par :

- ▶ le temps de coupure moyen par usager BT (critère B)
- ▶ le nombre moyen des coupures longues, brèves et très brèves subies par les usagers. Ce critère permet principalement de mettre en évidence la sensibilité des réseaux aux agressions extérieures ainsi que la réactivité déployée par le concessionnaire pour réalimenter les usagers coupés.

Φ DES TEMPS DE COUPURE PAR USAGER ÉLEVÉS

Avec 121 minutes de temps de coupure moyen par usager, le critère B reste élevé en 2013, malgré une baisse de 38 minutes par rapport à 2012. Il faut toutefois rappeler qu'en 2012, le critère B était exceptionnellement haut, en raison de coupures sur le réseau moyenne tension liées à des événements climatiques majeurs et de coupures sur le réseau de transport.

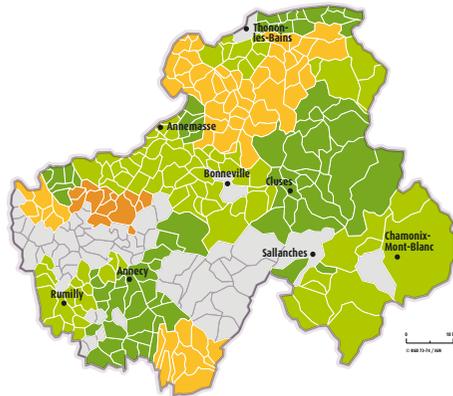
Le critère B sur la concession est plus élevé que la moyenne nationale. Si le critère B a été directement impacté par des aléas climatiques sur la période 2011-2013 (chute de neige, tempête Joaquim, tempête Andrea...), le territoire n'a cependant pas enregistré d'événements classés exceptionnels sur les 7 dernières années.

Le principal facteur de coupure reste les incidents sur le réseau moyenne tension qui représentent 72 % de la durée des coupures, soit 87 minutes.

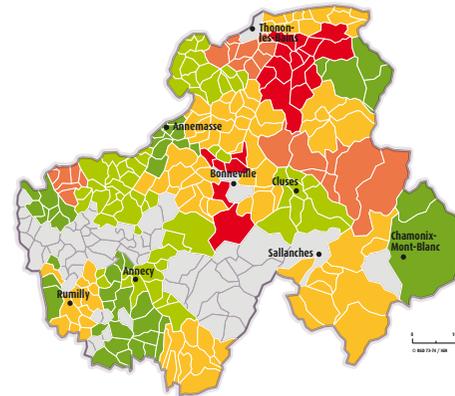
Le critère B travaux atteint, quant à lui, 22 minutes, ce qui est relativement élevé au vu de la valeur de référence de 16 minutes retenue dans le tarif d'acheminement (TURPE 4). La Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) incite financièrement le concessionnaire à ne pas dépasser cette valeur.

Le temps de coupure sur le réseau reste important sur la concession malgré les efforts d'investissements du SYANE et d'ERDF.

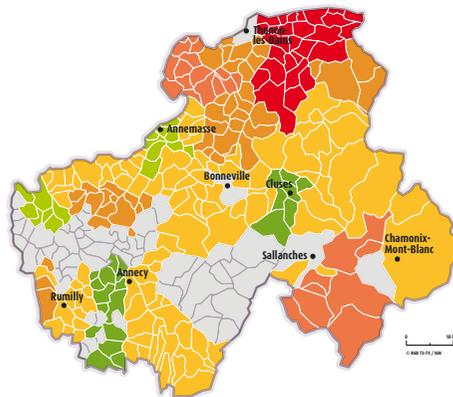
CRITÈRE B SUR INCIDENTS HTA PAR COMMUNE (HORS INCIDENT CLIMATIQUE EXCEPTIONNEL)



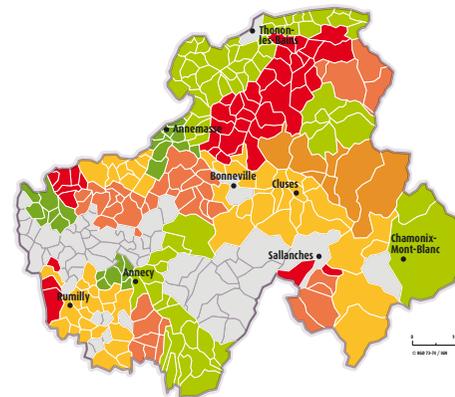
2010



2011



2012



2013



⊕ LE CENTRE-NORD DE LA HAUTE SAVOIE, PLUS SENSIBLE AUX ALÉAS CLIMATIQUES

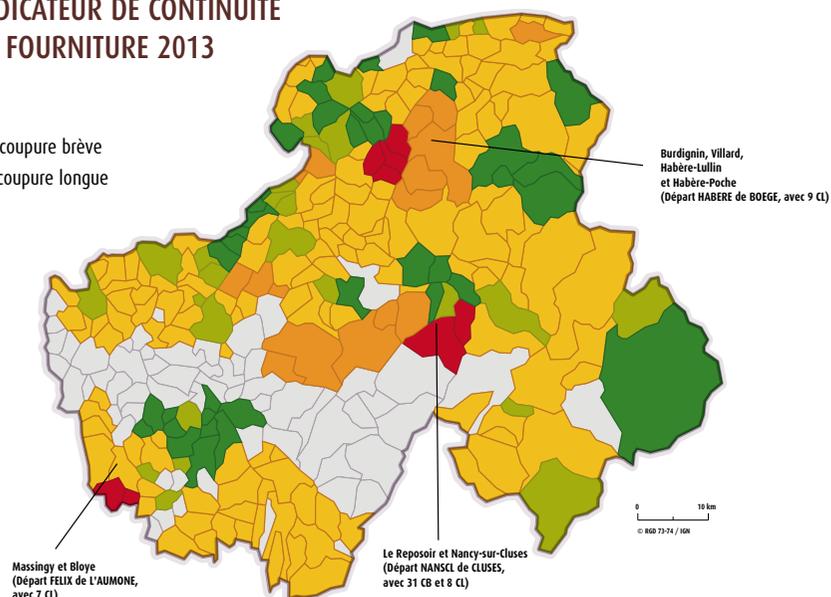
En ce qui concerne le critère B lié aux incidents sur le réseau HTA, certains secteurs géographiques subissent des durées de coupure plus élevées.

Les réseaux HTA du centre nord du département apparaissent ainsi plus sensibles aux aléas climatiques que le reste de la concession.

Le SYANE et ERDF ont identifié cette problématique et sont en discussion pour programmer des actions concertées.

INDICATEUR DE CONTINUITÉ DE FOURNITURE 2013

CB: coupure brève
CL: coupure longue



Indice de continuité de fourniture	Nombre de communes	Part des usagers
Très bonne qualité	37	40,8 %
Bonne qualité	26	18,2 %
Qualité moyenne	152	39,3 %
Qualité critique	16	4,5 %
Hors standard qualité	8	0,9 %

UN NOMBRE DE COUPURES STABLE

Concernant le nombre de coupures, **les fréquences de coupures longues et brèves par usager restent stables** : 1,5 coupure longue par usager et 2,1 coupures brèves par usager en 2013 contre respectivement 1,9 et 2,8 en 2012. Les coupures très brèves sont peu fréquentes sur la concession.

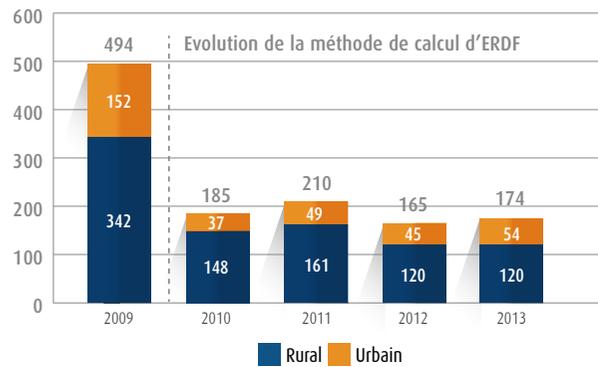
L'ICF (indicateur de continuité de fourniture) **s'est amélioré** par rapport à 2013, avec une part d'usagers hors des standards de qualité inférieure à 1 %. L'ICF est un indicateur établi par agrégation du nombre de coupures longues, brèves et très brèves subies en moyenne par un usager de la concession.

8 communes ont été concernées par des départs HTA ayant enregistré plus de 6 coupures longues, contre 14 en 2012 (Burdignin, Villard, Habère-Lullin, Habère-Poche, Le Reposoir, Nancy-sur-Cluses, Massingy et Bloye).

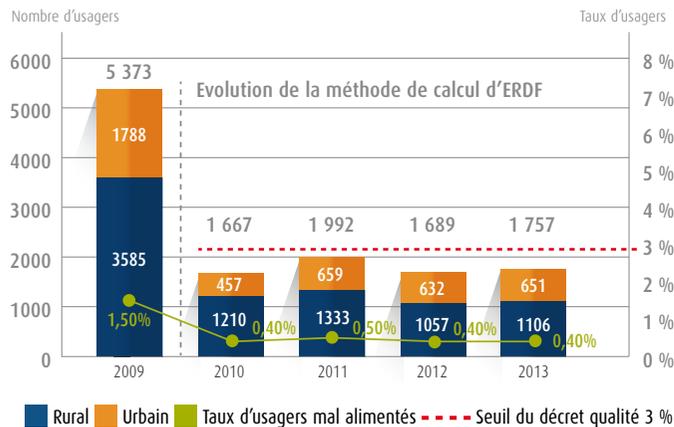
Le nombre de communes dont la continuité de fourniture est de très bonne qualité est en forte augmentation (37 communes en 2013 contre 19 en 2012 et 29 en 2011).

La clémence du climat en 2013 et les efforts spécifiques d'investissement d'ERDF ont permis d'enregistrer une diminution des fréquences de coupures.

NOMBRE DE DÉPARTS MAL ALIMENTÉS



NOMBRE D'USAGERS MAL ALIMENTÉS



RÉSULTATS DU DÉCRET QUALITÉ

	2010	2013	
Variation de tension : seuil maximal 3 % de la totalité des usagers	0,4 %	0,5 %	Des usagers ont subi une variation de + ou - 10 % : qualité conforme
Coupages : seuil maximal 5 % de la totalité des usagers	4,9 %	3,4 %	Des usagers ont subi + 35 coupures brèves Ou 6 coupures longues : continuité conforme

LA TENUE DE TENSION

En 2013, les indicateurs relatifs à la tenue de tension se dégradent légèrement, avec une augmentation du nombre de départs et du nombre d'usagers mal alimentés par rapport à 2012 (174 départs mal alimentés en 2013 contre 165 en 2012 et 1757 usagers mal alimentés en 2013 contre 1689 en 2012).

Φ 174 DÉPARTS MAL ALIMENTÉS

4 départs sont concernés par une contrainte supérieure à 7 %, soit 5 départs de moins qu'en 2012 (BELCOM, CERNEX, MACHIL et SAMOEN). En revanche, le nombre de départs subissant une contrainte supérieure à 5 % est en hausse, avec 19 départs en plus en 2013 par rapport à 2012. ERDF a établi la liste des 15 départs HTA les plus défaillants en matière de qualité (continuité de fourniture). Pour les 3 départs les plus défaillants, des travaux sont en cours. Pour le départ le plus en contrainte, les contraintes seront définitivement traitées avec la construction du poste source aux Saisies.

Φ 1757 CLIENTS MAL ALIMENTÉS

Le nombre de clients mal alimentés a augmenté légèrement entre 2012 et 2013 (+68 clients). Il représente **0,4 % des usagers**.

Ce nombre, qui avait diminué en 2011 suite à un travail de mise à jour des bases de données d'ERDF, est en hausse en 2013 du fait de l'augmentation naturelle des charges du réseau en lien avec la croissance de la population

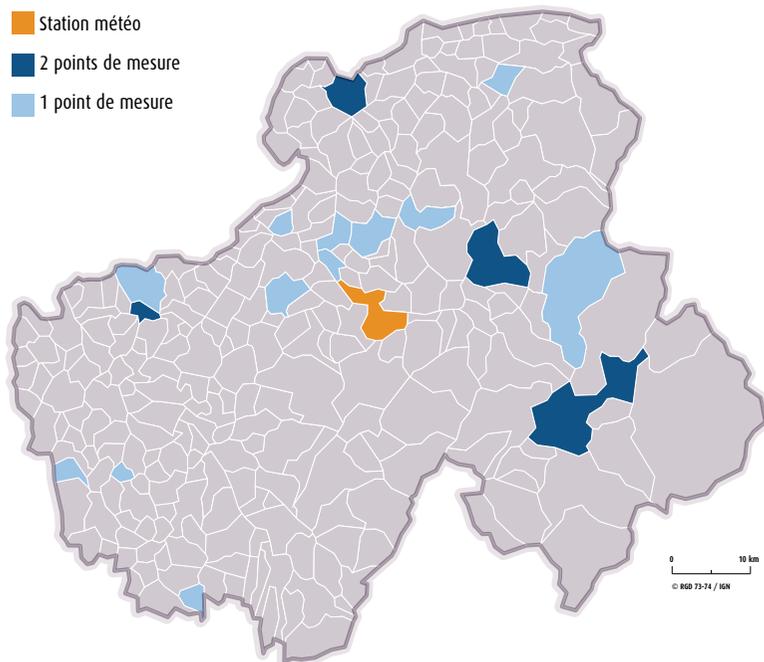
Φ UNE QUALITÉ CONFORME AU DÉCRET MAIS UN NOMBRE IMPORTANT D'USAGERS EN DEHORS DES SEUILS

Chaque année, le concessionnaire est dans l'obligation de transmettre au SYANE les résultats de la qualité au titre du décret qualité qui fixe les exigences départementales sur la tenue de tension et la continuité de fourniture (Décret n°2007-1826 du 24 décembre 2007 modifié et arrêté).

Le niveau de qualité d'un réseau est respecté si, au niveau départemental, la part des usagers gérés par le concessionnaire et situés au-delà des seuils est inférieure à 5 %, ou si la part d'usagers du département, au-delà des seuils, tous gestionnaires confondus, est inférieure à 5 %.

Si, en Haute-Savoie, la qualité de l'électricité est conforme aux prescriptions du décret, un nombre important d'usagers est cependant en dehors des seuils. En 2013, le SYANE dénombre ainsi 1 470 usagers en dehors des seuils, soit 3,4 % des usagers de la concession.

LOCALISATION DES POINTS DE MESURE



RAPPEL DE L'ARTICLE 1^{ER} DE L'ARRÊTÉ DU 24 DÉCEMBRE 2007

Catégorie	Tension (V)
Forte surtension	$U > 255 \text{ V}$
Surtension	$253 \text{ V} < U \leq 255 \text{ V}$
Conforme à la norme	$207 \text{ V} < U \leq 253 \text{ V}$
Chute de tension	$200 \text{ V} < U \leq 207 \text{ V}$
Forte chute de tension	$50 \text{ V} < U \leq 200 \text{ V}$
Coupures (ou proche)	$U \leq 50 \text{ V}$

LA CAMPAGNE DE MESURES 2013

En 2013, le SYANE a lancé sa première campagne de mesures de la qualité de l'électricité. ERDF s'appuie en effet sur un outil de simulation statistique (SIG) pour évaluer la qualité. Le SYANE a souhaité confronter les résultats des simulations à la réalité.

L'objectif a été d'analyser la qualité réelle de l'alimentation électrique chez 20 usagers, au moyen d'enregistreurs.

Dans le cadre de cette campagne réalisée en période froide, il a été constaté qu'**en moyenne la tension minimum de la simulation était supérieure de 1,8 % à la tension minimum mesurée**. Parmi, les 20 usagers de l'échantillon, 9 usagers présentent des tensions inférieures à 207 V contre 2 Clients Mal Alimentés identifiés.

Suite à cette expérience, le SYANE poursuit cette démarche en 2014 dans un cadre plus large (mesures en hiver et en été et évaluation des besoins d'investissement en amont de la réalisation de travaux).

	Montant des investissements (M €) d'ERDF
Investissements sur la concession	38,8
Raccordements	19,7
Performance réseau (renforcement, climatique, modernisation, moyens d'exploitation)	14
Sécurité, environnement, modification d'ouvrages	5,1
Logistique	0,9
Investissements hors concession (sur les postes sources)	5,2

Le SYANE et ERDF investissent conjointement pour le développement et la modernisation des réseaux électriques, conformément à une règle de répartition de la maîtrise d'ouvrage des travaux, fixée par le contrat de concession départementale :

- ▶ Le SYANE intervient principalement sur le réseau BT en zone rurale (renforcements, enfouissements, certaines extensions), et sur les enfouissements en zone urbaine.
- ▶ ERDF intervient prioritairement sur le réseau HTA et réalise les renforcements et raccordements BT en zone urbaine.

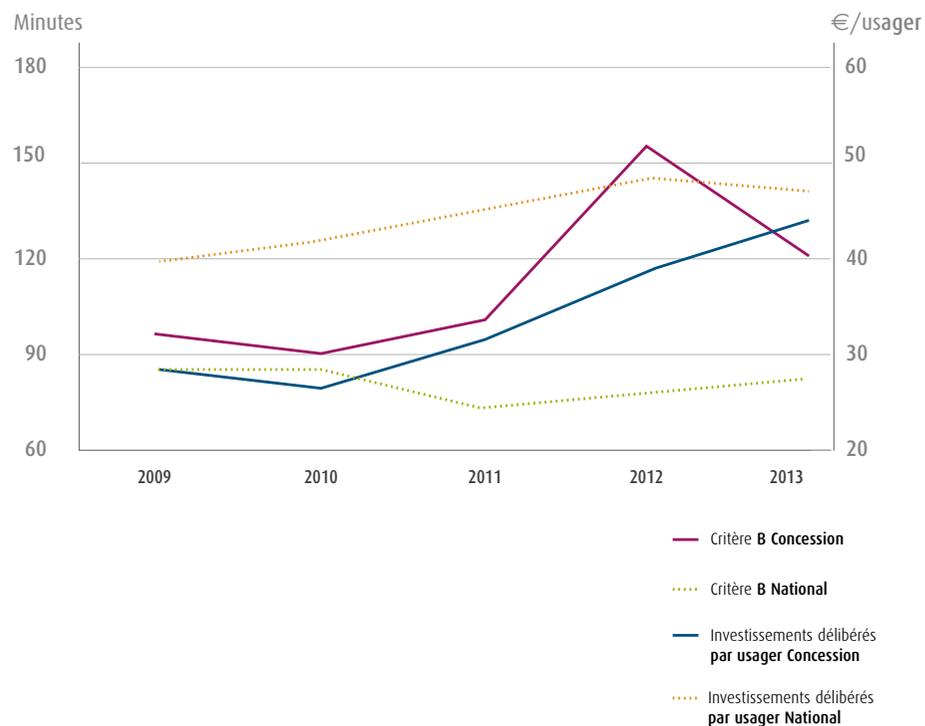
DES INVESTISSEMENTS EN HAUSSE

En 2013, ERDF a investi 38,8 M€ sur le territoire de la Haute-Savoie, dont 19,1M€ pour améliorer la qualité de la desserte électrique et 19,7 M€ liés aux opérations de raccordement.

Les investissements sur les raccordements, financés à 60 % par les collectivités, les usagers ou les tiers, **représentent 54 % de la totalité des investissements**. Cette part importante est directement due au dynamisme de la Haute-Savoie, à son développement économique (nouveaux usages) et à l'augmentation tendancielle de sa population (+ 2 % d'habitants en moyenne par an depuis 2010).

Les investissements destinés à améliorer la qualité et la performance du réseau (renforcement, modernisation, sécurité, climatique, moyens d'exploitation,...) **ont sensiblement augmenté** entre 2010 et 2013, passant de 12,2 M€ à 19,1 M€.

CROISEMENT DU CRITÈRE B ET DES INVESTISSEMENTS DÉLIBÉRÉS DU CONCESSIONNAIRE



LES TRAVAUX SUR LE RÉSEAU HTA

En 2013, la proportion de réseau HTA mis en service en technique souterraine augmente par rapport à 2012 (+14 %) et représente près de 60 km.

La part des longueurs HTA mises en service suite à des renforcements augmente fortement par rapport à 2012 (+22 km).

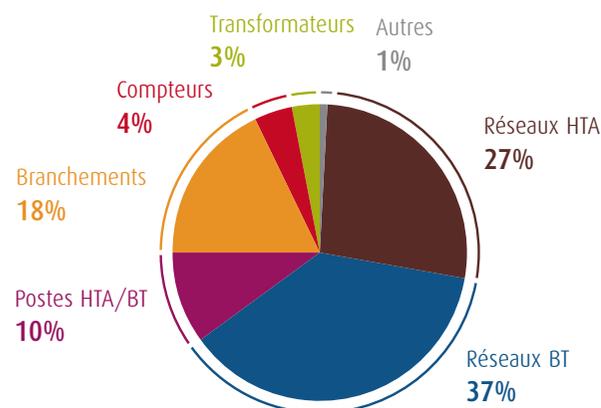
LES TRAVAUX SUR LE RÉSEAU BT

Sur les réseaux BT, la proportion de travaux mis en service en technique souterraine diminue (-10 %) et représente 54,8 km des travaux réalisés par le concessionnaire.

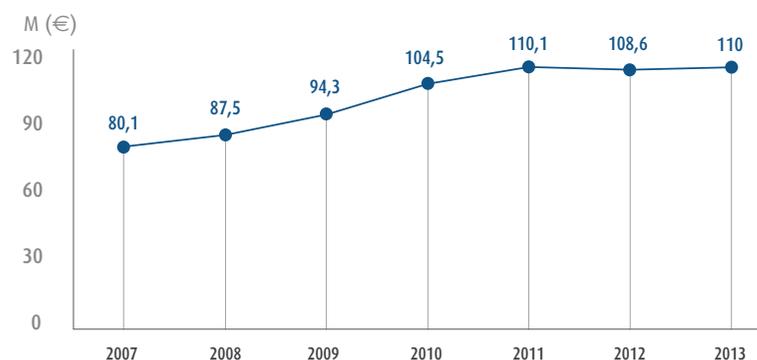
En terme d'investissement sur le réseau, ERDF a investi 2 260 k€ supplémentaires par rapport à 2012. Le poste d'investissement le plus important reste les raccordements (51 %).

Le concessionnaire a donc investi en moyenne 45 € par usager et 3 240 € par km de réseau. Le niveau d'investissement reste encore à rééquilibrer au regard de la disponibilité de la moyenne nationale (autour de 50 € par usager), et surtout au vu des besoins du réseau, comme le témoigne le temps de coupure élevé.

RÉPARTITION DE LA VALEUR BRUTE PAR TYPE D'OUVRAGE



MONTANT DES PROVISIONS POUR RENOUVELLEMENT



LES DROITS DU CONCÉDANT

Compte droits du concédant au 31/12/13 (en k€)	
Valeur nette des ouvrages	520 675
Amortissement des ouvrages financés par le SYANE	124 884
Valeur nette des ouvrages financés par le concessionnaire	-271 611
Droits du concédant	373 947

VALEUR DES OUVRAGES DE LA CONCESSION

En 2013, l'ensemble des ouvrages de la concession a une valeur brute (valeur d'acquisition au 31 décembre) de 906 M€, en augmentation de 43 M€ par rapport à 2012. La valeur brute par usager représente 2 084 €.

La valeur des biens après amortissement (385 M€) s'élève à 520 M€. Le taux d'amortissement est important surtout sur les postes et compteurs.

PROVISIONS POUR RENOUVELLEMENT

En 2013, les provisions pour renouvellement augmentent de 2 M€ pour s'élever à 110 M€. Des reprises consécutives aux allongements de la durée de vie des réseaux BT torsadés en 2011 et des transformateurs HTA/BT en 2012 ont diminué le stock de ces provisions.

Ces reprises réalisées unilatéralement par le concessionnaire ont fait l'objet d'une large contestation par les autorités concédantes, dont le SYANE.

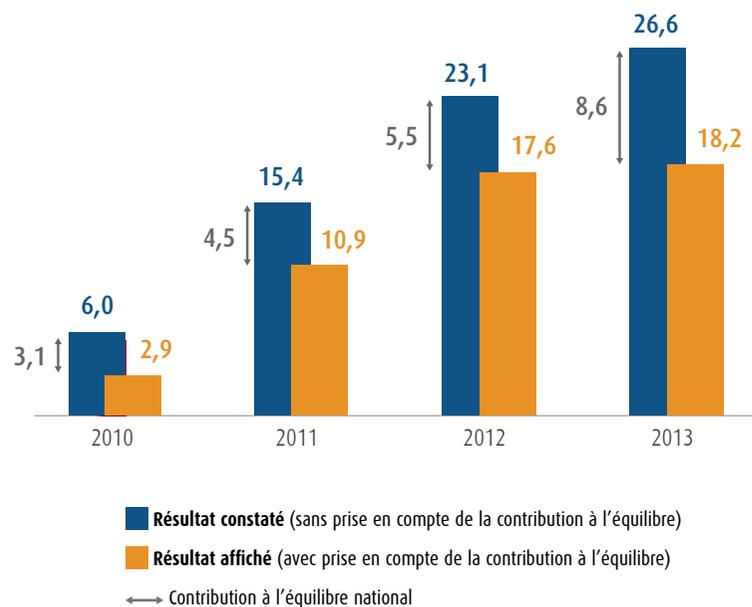
Le ralentissement du stock des provisions pour renouvellement a pour principale conséquence d'augmenter la dette de la collectivité envers le concessionnaire, de 30,7 M€ en 2012 à 36,7 M€ en 2013.

LES DROITS DU CONCÉDANT

Les droits du concédant représentent la contrepartie de la valeur des biens mis gratuitement dans la concession par le SYANE, et matérialisent l'obligation de retour des ouvrages au concédant.

En 2013, les droits du concédant continuent d'augmenter, pour établir le solde de ce compte à 374 M€ avec un rythme de +12,9 M€/an depuis 2010.

RÉSULTATS DU COMPTE D'EXPLOITATION (EN M€)



UN RÉSULTAT D'EXPLOITATION EN PROGRESSION

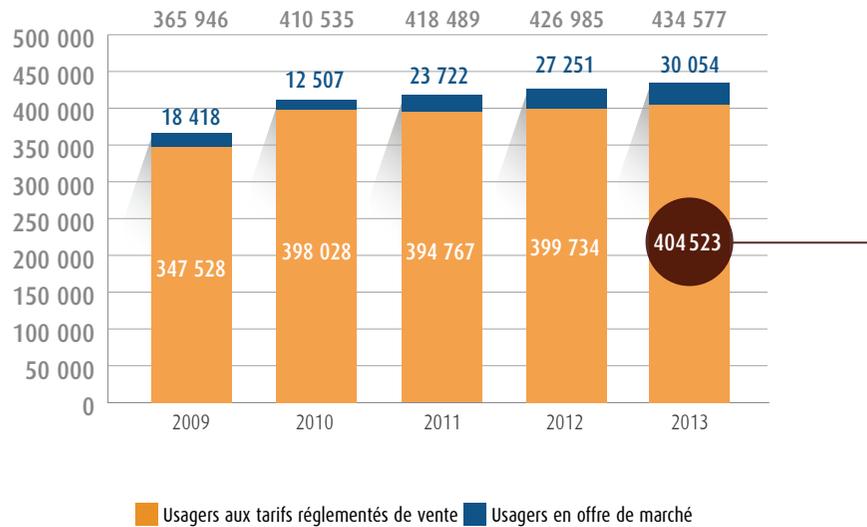
Pour la quatrième année consécutive, le résultat constaté d'exploitation de la concession est positif et s'établit à 26,6 M€ en 2013 (18,2 M€ après déduction de la contribution à l'équilibre). La contribution à l'équilibre national permet au concessionnaire d'équilibrer les concessions du territoire qui sont moins rentables et de maintenir un niveau de tarif pour la péréquation nationale.

Ce résultat est en progression notamment du fait de l'augmentation des recettes d'acheminement, seul poste présentant une évolution importante depuis 2010 (+16 % en 3 ans).

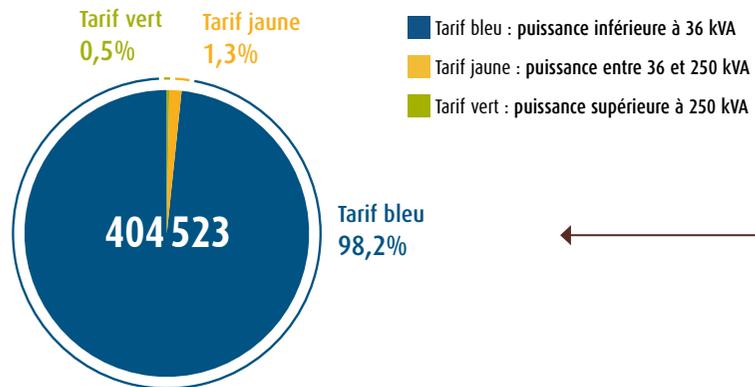
Cette augmentation découle de la hausse du tarif moyen d'acheminement depuis l'application du TURPE 3 en 2011.

La concession du SYANE a une forte rentabilité et participe à la contribution de l'équilibre national.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'USAGERS



RÉPARTITION DES USAGERS AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE PAR GAMME TARIFAIRES



Le nombre d'usagers consommateurs d'électricité continue d'augmenter. Fin 2013, il est de **434 577 usagers** soit une hausse de 1,8 % par rapport à 2012. La consommation des usagers augmente également avec 4 748 GWh (+ 2 % par rapport à 2012).

USAGERS DE LA CONCESSION

Depuis 2007, les marchés de vente d'électricité sont entièrement libéralisés. Tout consommateur peut choisir son fournisseur. Deux types de tarif coexistent :

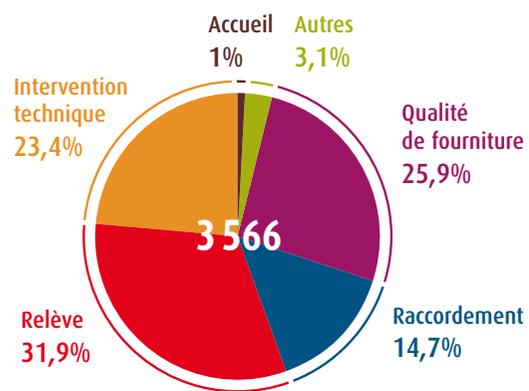
- les Tarifs Réglementés de Vente (TRV) fixés par le gouvernement, que seuls les fournisseurs historiques (EDF, ELD*) sont habilités à appliquer (au 1^{er} janvier 2016, les tarifs réglementés de vente > 36 Kva - tarifs « jaunes » et « verts » - seront supprimés).
- les offres de marché que peut proposer l'ensemble des fournisseurs.

En 2013, sur les 434 577 usagers de la concession, on compte 404 523 usagers aux Tarifs Réglementés de Vente et 30 054 usagers en offre de marché.

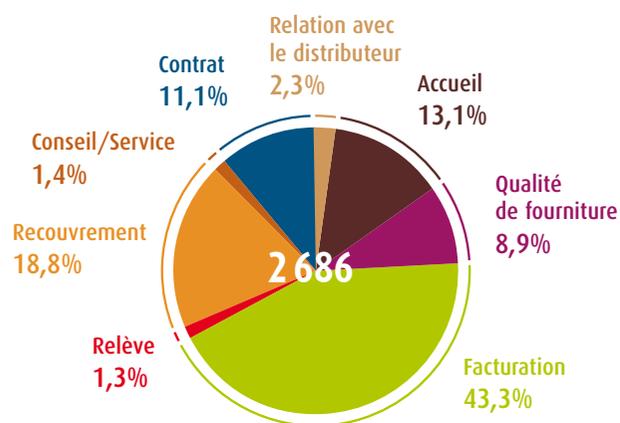
Le nombre d'usagers aux TRV représentent près de 93 % des usagers de la concession contre 95 % en 2010. 98 % des usagers sont au tarif « bleu » (< 36 Kva).

*ELD: entreprises locales de distribution

NOMBRE DE RÉCLAMATIONS AU DISTRIBUTEUR ERDF



NOMBRE DE RÉCLAMATIONS AU FOURNISSEUR EDF



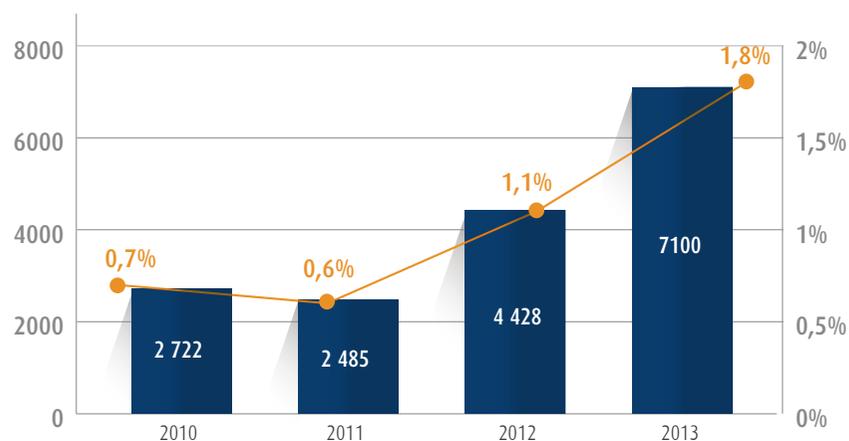
QUALITÉ DE SERVICE

Le nombre de réclamations des usagers faites au distributeur ERDF a légèrement diminué en un an (3 566 en 2013 contre 3 862 en 2012). Les premières causes de réclamations sont la relève des compteurs (32 %) et la qualité de fourniture (26 %).

Pour la première fois, les réclamations des clients faites au fournisseur EDF ont été transmises à la maille de la concession. Jusqu'à maintenant, elles étaient transmises à la maille suprarégionale (Rhône-Alpes Auvergne). La facturation a engendré 43 % des réclamations en 2013.

Le SYANE a mis en évidence une incohérence sur le nombre de réclamations concernant la qualité de fourniture entre les données ERDF et EDF (925 contre 238).

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DU TARIF DE PREMIÈRE NéCESSITÉ (TPN)



■ Nombre d'utilisateurs au TPN

■ % d'utilisateurs au TPN par rapport au nombre d'utilisateurs au tarif bleu réglementé de vente

USAGERS EN SITUATION DE PRÉCARITÉ

Φ UN NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DU TARIF DE PREMIÈRE NéCESSITÉ EN HAUSSE

Le Tarif Première Nécessité (TPN) est attribué sous conditions de ressources et permet depuis fin 2013 une réduction forfaitaire annuelle, en fonction de la puissance de compteur souscrite et du nombre de personnes composant le foyer. **Ce tarif a connu plusieurs évolutions en 2012 et 2013 qui ont conduit à une augmentation du nombre de bénéficiaires sur la concession.**

En 2012, l'automatisation du dispositif d'attribution du TPN a permis une première augmentation de 78 % du nombre de bénéficiaires grâce à l'application systématique de ce tarif aux ayants-droits de la CMUC (Couverture Maladie Universelle Complémentaire) et de l'ACS (Aide pour une Complémentaire Santé).

En 2013, le nombre de bénéficiaires du TPN a encore augmenté suite à l'élargissement des critères de sélection des ayants-droits. Désormais, tous les fournisseurs sont en mesure de proposer les tarifs sociaux d'électricité et de gaz.

Ainsi, en 2013, on compte **7 100 bénéficiaires de ce tarif sur la concession, soit 1,8 % des usagers aux tarifs réglementés de vente.**

Avec cette loi, le TPN change de statut et sort du domaine concessif. Le SYANE reste cependant compétent pour contrôler ce tarif, et pourra en faire de même avec les fournisseurs alternatifs.

Φ LE CONTRÔLE DE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE PAR LE SYANE

Depuis 2013, le SYANE est en charge du contrôle de l'application du TPN auprès de l'ensemble des fournisseurs alternatifs et a lancé, en 2014, un contrôle spécifique des usagers en situation de précarité.

Sur la concession du SYANE, 12 fournisseurs d'électricité sont actifs et présents (le fournisseur historique EDF et 11 fournisseurs alternatifs). Le SYANE a effectué une demande de données concernant l'application du TPN auprès de ces 12 fournisseurs afin d'évaluer les dispositifs mis en place pour l'application de ce tarif.

La plupart des fournisseurs ont répondu aux demandes de données. Les principaux concernés sont les fournisseurs historiques EDF et GDF. 98 % des bénéficiaires du TPN ont un contrat de fourniture chez EDF.

FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT (FSL)

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) est un montant alloué par EDF au Conseil Départemental. Ce dernier s'élève à 105 k€ en 2013. Le nombre de dossiers aidés pour le règlement de factures d'électricité est compris entre 600 et 800 depuis 4 ans.

En 2013, l'exploitation de la concession a été globalement bien menée, au vu des principaux indicateurs techniques, financiers et de qualité de service.

Les principaux indicateurs évoluent de manière cohérente par rapport aux années précédentes et n'appellent pas de commentaire particulier.

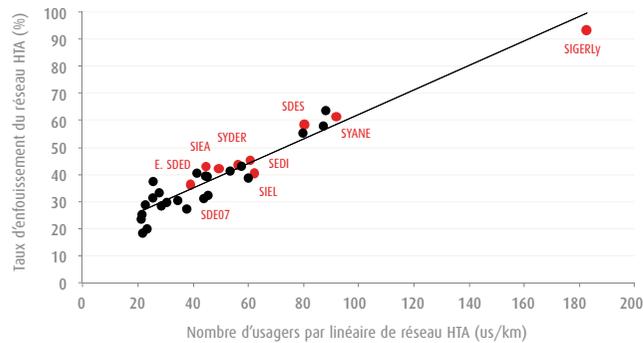
Les enjeux de ce contrôle pour le SYANE sont de garantir les missions de service public apportées par les concessionnaires ERDF et EDF aux usagers de la concession départementale notamment en terme de qualité (qualité des réseaux, qualité de l'électricité, qualité de service).

Le SYANE reste néanmoins en attente d'un certain nombre d'éléments sur lesquels le concessionnaire communique insuffisamment, en contradiction avec la démarche de co-construction d'un diagnostic et d'un plan d'investissements concertés.

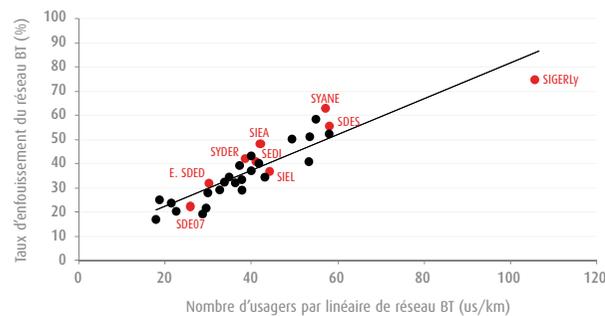
Les élus du SYANE se sont ainsi positionnés lors de la Commission « Fourniture et Développement du gaz » de novembre 2014 sur la nécessité de bénéficier d'un certain nombre d'éléments indispensables à la bonne gestion des concessions :

- ▶ des engagements sur les investissements délibérés du concessionnaire au service de la qualité des réseaux et d'électricité, permettant une amélioration durable des indicateurs de qualité, tout en répondant à la dynamique particulière de la concession (augmentation des consommations, usages, etc.)
- ▶ la transmission de l'ensemble des éléments permettant de reconstituer le compte « droits du concédant »
- ▶ la communication plus transparente des données concernant la qualité des réseaux (données producteurs, états électriques, charges des transformateurs)

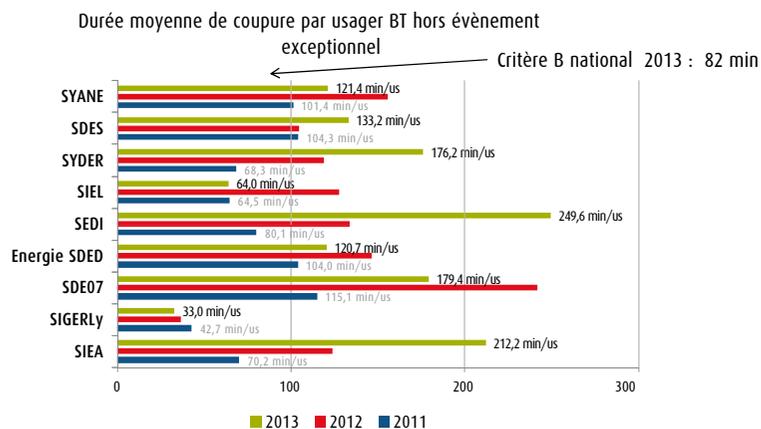
TAUX D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX HTA



TAUX D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX BT



DURÉE MOYENNE DE COUPURE PAR USAGER BT HORS ÉVÈNEMENT EXCEPTIONNEL



Depuis 2011, l'USERA - Union des Syndicats d'Énergies de Rhône-Alpes (*) - lance un groupement de commandes commun pour les contrôles des concessions. Cela permet de comparer les indicateurs techniques, financiers et clientèle par département.

Le SYANE se situe à un bon niveau au sein de l'ensemble des Syndicats de l'USERA, notamment en terme d'enfouissement des réseaux HTA et BT. Ainsi, la concession du SYANE a l'un des taux d'enfouissement les plus élevés (derrière le SIGERLy, Syndicat urbain de la couronne lyonnaise). Le taux d'enfouissement est cohérent avec l'évolution de la concession à travers l'augmentation de la population.

Concernant la continuité d'alimentation, la plupart des concessions en 2013 restent au-dessus du temps moyen national de coupure par usager (critère B), exceptés le SIEL et le SIGERLy. Il existe une forte disparité entre les concessions.

Les incidents HTA sont prépondérants en terme de coupure d'alimentation (en moyenne 75 % du critère B total).

Des efforts restent à faire par le concessionnaire pour garantir une continuité d'alimentation suffisante.

(*) L'USERA comprend 8 Syndicats de Rhône-Alpes (Ain - SIEA, Ardèche - SDE07, Drôme - SDED, Isère - SEDI, Loire - SIEL, Rhône - SYNER, Haute-Savoie - SYANE, Région Lyonnaise - SIGERLy)

ANNEXES : LISTE DES COMMUNES SOUS CONCESSION DÉPARTEMENTALE

74 001	ABONDANCE
74 002	ALBY-SUR-CHÉРАН
74 004	ALLÈVES
74 005	ALLINGES
74 007	AMANCY
74 008	AMBILLY
74 009	ANDILLY
74 010	ANNECY
74 011	ANNECY-LE-VIEUX
74 012	ANNEMASSE
74 013	ANTHY-SUR-LÉMAN
74 014	ARÂCHES-LA-FRASSE
74 015	ARBUSIGNY
74 016	ARCHAMPS
74 018	ARENTHON
74 020	ARMOY
74 021	ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME
74 022	AVIERNOZ
74 024	AYSE
74 025	BALLAISON
74 030	LA BAUME
74 031	BEAUMONT
74 032	BELLEVAUX
74 033	BERNEX
74 034	LE BIOT
74 035	BLOYE
74 036	BLUFFY
74 037	BOËGE
74 038	BOGÈVE
74 040	BONNE
74 041	BONNEVAUX
74 043	BONS-EN-CHABLAIS
74 044	BOSSEY
74 046	BOUSSY
74 048	BRENTHONNE

74 049	BRIZON
74 050	BURDIGNIN
74 051	CERCIER
74 052	CERNEX
74 053	CERVENS
74 056	CHAMONIX-MONT-BLANC
74 057	CHAMPANGES
74 058	LA CHAPELLE-D'ABONDANCE
74 059	LA CHAPELLE-RAMBAUD
74 060	LA CHAPELLE-SAINT-AURICE
74 063	CHÂTEL
74 064	CHÂTILLON-SUR-CLUSES
74 065	CHAUMONT
74 067	CHAVANOD
74 068	CHÊNE-EN-SEMINE
74 069	CHÊNEX
74 070	CHENS-SUR-LÉMAN
74 071	CHESSÉNAZ
74 072	CHEVALINE
74 073	CHEVENOZ
74 074	CHEVRIER
74 077	CLARAFOND-ARCINE
74 081	CLUSES
74 082	COLLONGES-SOUS-SALÈVE
74 083	COMBLOUX
74 084	CONS-SAINTE-COLOMBE
74 085	LES CONTAMINES-MONTJOIE
74 087	CONTAMINE-SUR-ARVE
74 088	COPPONEX
74 089	CORDON
74 090	CORNIER
74 091	LA CÔTE-D'ARBROZ
74 093	CRAN-GEVRIER
74 094	CRANVES-SALES
74 095	CREMPIGNY-BONNEGÛÊTE

74 096	CRUSEILLES
74 097	CUSY
74 099	DEMI-QUARTIER
74 101	DINGY-EN-VUACHE
74 103	DOMANCY
74 104	DOUSSARD
74 105	DOUVAINE
74 106	DRAILLANT
74 108	DUINGT
74 109	ÉLOISE
74 111	ENTREVERNES
74 112	ÉPAGNY
74 114	ESSERT-ROMAND
74 116	ETAUX
74 117	ÉTERCY
74 118	ÉTREMBIÈRES
74 119	ÉVIAN-LES-BAINS
74 121	EXCENEVEX
74 122	FAUCIGNY
74 123	FAVERGES
74 124	FEIGÈRES
74 126	FESSY
74 127	FÉTERNES
74 128	FILLINGES
74 129	LA FORCLAZ
74 131	FRANGY
74 133	GAILLARD
74 134	LES GETS
74 135	GIEZ
74 138	GRUFFY
74 139	HABÈRE-LULLIN
74 140	HABÈRE-POCHE
74 141	HAUTEVILLE-SUR-FIER
74 144	JONZIER-ÉPAGNY
74 145	JUVIGNY

74 146	LARRINGES
74 147	LATHUILE
74 148	LESCHAUX
74 150	LOISIN
74 151	LORNAY
74 152	LOVAGNY
74 153	LUCINGES
74 154	LUGRIN
74 155	LULLIN
74 156	LULLY
74 157	LYAUD
74 158	MACHILLY
74 159	MAGLAND
74 161	MARCELLAZ-ALBANAIS
74 162	MARCELLAZ
74 163	MARGENCEL
74 164	MARIGNIER
74 165	MARIGNY-SAINT-MARCEL
74 166	MARIN
74 167	MARLENS
74 168	MARLIOZ
74 169	MARNAZ
74 170	MASSINGY
74 171	MASSONGY
74 172	MAXILLY-SUR-LÉMAN
74 173	MEGÈVE
74 174	MÉGEVETTE
74 175	MEILLERIE
74 176	MENTHON-SAINT-BERNARD
74 177	MENTHONNEX-EN-BORNES
74 180	MESSERY
74 181	METZ-TESSY
74 182	MEYTHET
74 183	MIEUSSY
74 184	MINZIER

74 185	MONNETIER-MORNEX	74 229	SAINT-CERGUES	74 284	LA TOUR
74 186	MONTAGNY-LES-LANCHES	74 232	SAINT-EUSTACHE	74 286	VACHERESSE
74 187	MONTMIN	74 233	SAINT-FÉLIX	74 287	VAILLY
74 188	MONTRIOND	74 234	SAINT-FERRÉOL	74 288	VALLEIRY
74 189	MONT-SAXONNEX	74 236	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	74 290	VALLORCINE
74 190	MORILLON	74 237	SAINT-GINGOLPH	74 291	VANZY
74 191	MORZINE	74 238	SAINT-JEAN-D'AULPS	74 292	VAULX
74 192	MOYE	74 240	SAINT-JEAN-DE-THOLOME	74 293	VEIGY-FONCENEX
74 193	LA MURAZ	74 241	SAINT-JEOIRE	74 294	VERCHAIX
74 196	NANCY-SUR-CLUSES	74 242	SAINT-JORIOZ	74 295	LA VERNAZ
74 197	NANGY	74 243	SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS	74 296	VERS
74 198	NÂVES-PARMELAN	74 244	SAINT-LAURENT	74 298	VÉTRAZ-MONTHOUX
74 199	NERNIER	74 249	SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS	74 299	VEYRIER-DU-LAC
74 200	NEUVECELLE	74 250	SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY	74 301	VILLARD
74 201	NEYDENS	74 252	SAINT-SIGISMOND	74 303	VILLAZ
74 202	NONGLARD	74 253	SAINT-SIXT	74 304	VILLE-EN-SALLAZ
74 203	NOVEL	74 255	SALES	74 305	VILLE-LA-GRAND
74 205	ONNION	74 258	SAMOËNS	74 306	VILLY-LE-BOUVERET
74 206	ORCIER	74 259	LE SAPPEY	74 307	VILLY-LE-PELLOUX
74 208	PASSY	74 260	SAVIGNY	74 308	VINZIER
74 209	PEILLONNEX	74 261	SAXEL	74 309	VIRY
74 210	PERRIGNIER	74 262	SCIENTRIER	74 310	VIUZ-LA-CHIÉSAZ
74 211	PERS-JUSSY	74 263	SCIEZ	74 311	VIUZ-EN-SALLAZ
74 212	LE PETIT-BORNAND-LES-GLIÈRES	74 264	SCIONZIER	74 312	VOUGY
74 213	POISY	74 266	SERVOZ	74 313	VOVRAY-EN-BORNES
74 215	PRAZ-SUR-ARLY	74 267	SÉVRIER	74 314	VULBENS
74 216	PRÉSILLY	74 268	SEYNOD	74 315	YVOIRE
74 218	PUBLIER	74 270	SEYTHENEX		
74 220	REIGNIER-ÉSERY	74 271	SEYTRoux		
74 221	LE REPOSOIR	74 273	SIXT-FER-À-CHEVAL		
74 222	REYVROZ	74 274	VAL-DE-FIER		
74 223	LA RIVIÈRE-ENVERSE	74 275	TALLOIRES		
74 224	LA ROCHE-SUR-FORON	74 276	TANINGES		
74 225	RUMILLY	74 278	THYEZ		
74 226	SAINT-ANDRÉ-DE-BOËGE	74 279	THOLLON-LES-MÉMISES		
74 228	SAINT-BLAISE	74 282	THORENS-GLIÈRES		

SERVICE ÉNERGIE / CONCESSIONS

Vice-Président, délégué aux Services Publics
de la distribution de l'électricité et du gaz :
Gilbert ALLARD

Responsable de service :
Marion RENOIR

Contrôle des concessions :
Clémence GUILLON

CONTACT

04 50 33 50 60

infoconcession@syane.fr



SYNDICAT DES ÉNERGIES ET DE L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DE LA HAUTE-SAVOIE

27 rue de la Paix | BP 40 045 | 74 002 Annecy cedex | France

Tél. 04 50 33 50 60 | Fax: 04 50 52 85 21 | info@syane.fr

www.syane.fr